

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		CDAS	Renouvellement adhésion au CDAS	
		Budget	Provision créances douteuses	
		Sécurité routière	Désignation d'un élu référent sécurité routière	
		Entretien terrain foot	Devis lutte contre les taupes terrain de football	

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 02 novembre 2017.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Franck POURTAL, Marie-Catherine ROHOF, Sébastien BAGGIO

Absents excusés : Hélène DENOST, Alain BATAAC, Florentine POUCHIN, Sophie BUYTAER

Absent non excusé : Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Francis CARNET GUILLOT

Procurations : Mme POUCHIN à M. BAGGIO
Mme DENOST à Mme ROHOF
Mme BUYTAERT à M. POURTAL
M. BATAAC à M. LANSADE

Secrétaire de séance : Mme POUGET Marie-Pierre

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **Renouvellement adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)**
- **Constitution de provisions pour créances douteuses**
- **Désignation d'un élu référent sécurité routière au sein du conseil municipal**
- **Contrat destruction des taupes au terrain d'honneur stade de football**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT ADHESION AU COMITE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale) destinée à apporter aux agents adhérents, à leur famille des avantages sociaux par l'octroi de prestations diverses.

La cotisation annuelle prise en charge par la collectivité est de 26 € par agent

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération proposée.

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création en date du 25 février 1992 d'un Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale

-s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation

-autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion

CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

A la demande de Mme TREBOUTTE Comptable du Trésor, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour la constitution de provision en vue d'anticiper des éventuels impayés à hauteur de 5 % sur l'année N-1, 10 % sur l'année N-2, 20 % sur l'année N-3 et 50 % sur l'année N-4 sur les restes à réaliser constatés en fin d'exercice.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération proposée.

Délibération

Monsieur le Maire expose que les titres émis par la Collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de « créances douteuses » et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour « créances douteuses ».

Monsieur le Maire indique que Madame la Trésorière a proposé de retenir une méthode progressive de provisionnement, c'est-à-dire provisionner un pourcentage croissant en fonction de l'année d'émission, comme indiqué ci-dessous.

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante	0%
Créances émises en (n-1)	5 %
Créances émises en (n-2)	10%
Créances émises en (n-3)	20%
Créances antérieures	50%

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances qualifiées de particulières en raison de leur montant, de leur situation de litige ou en procédure collective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions

DESIGNATION D'UN ELU RÉFÉRENT SÉCURITE ROUTIERE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète de la Dordogne, dans lequel il est demandé au Conseil Municipal de désigner un élu référent sécurité routière qui sera le relai privilégié de la Commune avec les services de l'Etat et des autres acteurs locaux. Il pourra participer à l'identification des problèmes locaux et pourra être une force de proposition pour améliorer la sécurité des usagers.

Jean-Luc FAVRETTO propose de prendre en charge cette mission.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la nomination de Monsieur Jean-Luc FAVRETTO en qualité de référent sécurité routière.

Délibération

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture concernant la constitution d'un réseau d'élus référents sécurité routière. Ce réseau serait les interlocuteurs privilégiés de la mission de la sécurité routière de la Préfecture bénéficierait de formations spécifiques et des forums d'échanges.

Le rôle de l'élu référent sera d'être le relais entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux, de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et d'être le porteur d'une politique sécurité routière avec une identification des problèmes locaux au sein de la collectivité et être force de propositions qui pourront être adaptées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne à l'unanimité :

-Monsieur Jean-Luc FAVRETTO

CONTRAT DESTRUCTION DES TAUPES TERRAIN D'HONNEUR STADE DE FOOTBALL

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des taupes détériorent le nouveau terrain de foot et nous propose de faire appel à un professionnel comme nous l'avons déjà fait pour le terrain d'entraînement.

Le devis de M. TORPIER artisan taupier s'élève à 300 € par an en plus des 450 € pour le terrain d'entraînement
Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté.

Départ de Mme COMBESCOT pour des raisons familiales. Le Maire la remercie d'être venue.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

FRELONS ASIATIQUES : PLAINTES CONTRE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé au Conseil Municipal par le Président de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement qui nous informe qu'une entreprise ALLO3D de Ribérac spécialisée dans le traitement des frelons asiatiques a porté plainte contre l'association pour concurrence déloyale, pratiquée à bas prix et pour l'utilisation de produit nécessitant l'obtention d'un certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un courrier de soutien à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement qui a tout de même rendu d'efficaces services à la population en détruisant les nids de frelons avec un tarif acceptable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'envoi d'un courrier de soutien à l'association.

Il est également urgent de trouver une liste d'entreprises qui pourraient intervenir sur notre Commune pour détruire les frelons asiatiques. Des piqûres sur un enfant, la destruction d'abeilles sont évoquées.

DON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. RABOISSON Jean-Luc a offert le flexible du canon de l'enrouleur. Le Conseil Municipal lui adresse ses remerciements.

En raison de son absence, une lettre de remerciements sera adressée à M. RABOISSON

DEVIS ENEDIS : ENFOUISSEMENT LIGNE MOYENNE TENSION (Electricité)

Vu le devis présenté par ENEDIS pour l'enfouissement de la Ligne Moyenne Tension qui s'élève à 80 000 € environ Monsieur le Maire contactera divers services pour obtenir des financements.

AMENAGEMENT DU BOURG

Jean-Luc FAVRETTO a rencontré le bureau d'étude A2I avec M. BOIDÉ Président de la Communauté de Communes qui financera le projet et nous donne le compte rendu de la réunion.

L'étude en 2 phases concerne l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de trottoirs :

1ere phase :

De la station TOTAL à l'hôtel.

Du restaurant jusqu'à la Mairie.

La rue des vergers (petit chemin du CD 936 au CD 10^{E3}

De l'hôtel jusqu'à la Mairie (CD 10^{E3}).

Aménagement de trottoirs pour traverser le passage à niveau et ainsi améliorer l'accès à l'école depuis le parking de la salle communale.

Aménagement de trottoirs jusqu'à l'aire de pique-nique et futur terrain de jeux.

2eme phase :

Autour de l'Eglise

Monsieur BAGGIO rappelle que la Municipalité s'est engagée à associer les commerçants et riverains sur le projet d'aménagement du Bourg.

Ce qui sera fait, après que le Conseil Municipal ait pris connaissance du projet.

M. FAVRETTO précise que les travaux ne seront pas réalisés avant 2019.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIVOS

La rentrée scolaire du Collège s'est bien passée. L'aménagement du stationnement des cars devant le collège de Vélignes est satisfaisant. Le SIVOS a décidé d'accorder une subvention de 2500 € pour la réalisation d'un abri bus équipé des dernières technologies : cout 11000 €.

Mme Florence REY a démissionné de son poste de secrétaire pour convenances personnelles. Elle a été remplacée par Mme Sylvie BAGGIO.

SIAEP

Le tarif de l'eau est inchangé. La part fixe reste à 52,36 € HT et la part proportionnelle à 0,825 € HT.

Se pose le problème du prix pour les gros consommateurs, un seul est concerné avec plus de 200 000 m³ par an.

La loi sur l'eau interdit la dégressivité sur le prix de l'eau. Afin de régulariser la situation, il est proposé un tarif gros consommateur dont la Part fixe sera de 4000 €. La part proportionnelle au-dessus de 20 000 m³ est maintenue à 0,265 € HT.

Les travaux d'adduction d'eau en cours sur la commune seront terminés fin Novembre.

Il est urgent d'améliorer le forage du poste de pompage du Jourget. Le SMDE24 va prendre une délibération pour acquérir le terrain appartenant à la Communauté de Communes, derrière l'actuel forage.
Nous espérons que Monsieur le Président de la communauté de communes réalisera cette vente, et que les travaux de renforcement seront rapidement exécutés.

SMDE 24

Il a été présenté au cours de la réunion du 19 septembre dernier le plan de gestion de la sécurité sanitaire des Eaux qui permet l'évaluation des tous les risques susceptibles d'impacter le service d'adduction d'eau potable.

COMMISSION VOIRIE

La commission voirie, a participé à la réception des travaux avec l'Entreprise EUROVIA et le responsable de la Communauté de communes.

Le balayage des routes sera effectué prochainement pour enlever l'excédent des gravillons.

Des réserves ont été émises sur les travaux réalisés au Lieudit « Les auvergnats », le calcaire ayant été posé par temps de pluie.

Il est dommage que la pose de bordures n'ait pas été prévue dans le virage de chez M. POURTAL et Aux Auvergnats, pour éviter la dégradation rapide des bas cotés.

COMMISSION COMMUNICATION

M. BAGGIO demande que la désignation de nouveaux membres de la commission communication non membres du Conseil Municipal soit remise à l'ordre du jour car le précédent vote ne validant pas la désignation de Mme CHAMAYOU et de M. LOZEILLE suite au vote par bulletin secret frappé l'illégalité en application de l'article L 2121-19 du code général des collectivités territoriales car ne figurait pas à l'ordre du jour.

S'il avait eu connaissance que ce sujet était mis à l'ordre du jour, il se serait organisé pour assister à la réunion et étayer leurs candidatures.

Mme ROHOF précise que Mme DENOST et Mme POUCHIN ont très bien présenté au Conseil Municipal la nécessité d'intégrer des membres hors conseil au sein de la commission communication.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a décidé de sursoir à la désignation de membres hors conseil vu que 2 conseillers ont rejoint la commission.

La désignation des nouveaux membres de la commission communication sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE KOHLER

Monsieur BAGGIO demande une fois de plus où en est l'affaire Kohler, si les actes ont été passés ?

Monsieur le Maire attend toujours d'être convoqué par Me GUERLAIN pour la signature finale des actes, ce dossier traîne depuis 2014, mais plusieurs propriétaires devant intervenir dans cet acte, il semblerait que le notaire a des difficultés pour finaliser le projet.

RAVIN FONTAINE DES FEES

Mme ROHOF demande s'il serait possible de poser une signalisation au bord du ravin de la fontaine des fées.

Le bas-côté étant quasiment inexistant, la pose de piquets avec de la rubalise n'a pas résisté aux intempéries.

Il serait nécessaire de repositionner la chaussée à sa place et de refaire le bas-côté pour pouvoir poser une rembarde solide. A voir, avec le responsable de la communauté de communes M. PARADE pour trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Monsieur Jacques BERTHET Président de l'Association des Amis de Montcaret, membre de la Commission communication informe le Conseil Municipal qu'il quitte la commune pour se rapprocher de la ville de Bergerac. Nous adressons à Jacques BERTHET et à son épouse, nos remerciements pour ces années passées au sein de la Municipalité et pour leur participation active à la vie de la commune avec nos chaleureux vœux de bonheur et santé dans leur nouvelle demeure.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	absent
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent